



CHSCT du 2 juillet 2020

Ce dernier CHSCT de l'année scolaire a pu se tenir en présentiel en respectant le nombre de personnes maximal et la distanciation.

Mme Rochette, secrétaire générale, ouvre la séance en lieu et place de M. le DASEN dont l'agenda a été modifié. M. Miroux, responsable de la DAGFI, est également excusé car il représente M. le DASEN dans une autre réunion.

Une déclaration commune est lue en préambule par les représentants des personnels.

Mme Rochette répond à quelques points de cette déclaration.

- La période que nous venons de traverser n'a été facile pour personne. La pression a été effective à toutes les échelles de la hiérarchie, et dans tous les services.
- En ce qui concerne le mouvement, le retrait de certaines prérogatives aux commissaires paritaires relève d'une nouvelle culture. Toutefois, l'administration considère ce sujet comme important et porte une attention particulière au lien qui doit être maintenu avec les organisations syndicales. Toutes les questions posées aux services ont été transférées à Mme la secrétaire générale puisque la consigne claire avait été donnée aux services de ne pas répondre. L'administration reconnaît que l'information aurait pu être bien meilleure pour les collègues à propos du mouvement. Trois grandes réunions avaient été prévues, mais la crise sanitaire a tout remis en cause, et la frustration est grande aussi du côté de l'administration.
- L'administration locale n'a pas la main sur la loi. Le fonctionnement départemental fait de son mieux pour améliorer les choses avec un vrai projet de réorganisation des services. Un effort de transparence et de contact doit être fait, et la direction académique est dans cette démarche.

1. Bilan global de la crise sanitaire et point d'actualité sur les dernières modalités de scolarité

- Dans le Tarn, au 22 juin, le taux de reprise des élèves est de :
 - o 85% des élèves du 1^{er} degré et 70% dans l'Education Prioritaire 1^{er} degré
 - o 75% des élèves du 2nd degré (collège)
- Cette reprise a été complexe puisque les autorisations d'absence ont changé de modalité. Les personnes vulnérables ont pu poursuivre le travail à distance. Les autres personnels ont du reprendre en présentiel.
- Le nombre de personnes encore en télétravail en raison de leur situation personnelle en cette fin d'année :
 - o 76 personnes la semaine du 22/06
 - o 80 personnes la semaine du 29/06
- Depuis le 16 mars, il y a eu 44 RSST en lien avec la crise, dont 34 dans le 1^{er} degré et 10 dans le 2nd degré
- Une carte, produite par la DASE, représentant la répartition géographique des observations RSST montre le poids que représente le Tarn (21%). Au regard du nombre d'élèves accueillis, le département devrait plutôt se situer autour de 13%. Pour information : Lot (6%), Tarn et Garonne (10%), Hautes-Pyrénées (22%), Aveyron (13%), Haute-Garonne (16%), Ariège (1%), Gers (11%)
- A partir du 22 mars, il y a eu un recensement quotidien des suspicions de Covid. Mme Badouraly centralisait les suspicions, les déclaratifs de symptômes, ce qui a permis le suivi des décisions de l'ARS. Entre le 16 mars et aujourd'hui, il n'y a pas eu de Cluster. Depuis 6 jours, le tableau est

vierge, le fonctionnement perdure, cette enquête est encore valide, jusqu'à la fermeture complète des écoles, des EPLE, et des services de l'Inspection Académique. Aucun cas de Covid avéré en milieu scolaire.

- Pour septembre, compte tenu de la tendance évolutive actuelle, on tend vers une normalisation. Cela ne veut pas dire qu'il faut lever la vigilance mais permet de penser que la rentrée sera normale en tout cas pour le 1^{er} degré. Pour les collégiens et lycéens de plus de 15 ans, il faudra voir en fonction de la contamination. La communication gouvernementale interviendra au moment de la rentrée.
- La possibilité de la tenue d'un CHSCT dès la rentrée est soulevée.
- Le protocole mis en place dans les écoles et les établissements est celui signé par M. le DASEN. Il rappelle que ce protocole devait être adapté à chaque école et établissement. La modélisation n'a pas existé. Les CPC était en accompagnement des équipes. Il n'y a pas eu de validation du protocole. Les différences sont liées à la spécificité de chaque bâtiment et du public accueilli.
- La distribution des masques continue dans les établissements. M. Miroux fait le suivi des réassorts.
- Un temps collectif de retour d'expérience sera nécessaire.

2. Présentation des thématiques d'analyse des RSST

- Les différents RSST déposés ont été analysés de manière à dégager des thématiques communes :
 - Les RPS : peur de contaminer ou d'être contaminé, épuisement des directeurs d'école. Les réponses apportées avaient soit un caractère très « légal », soit un caractère plus personnalisé et bienveillant. C'est en ce sens qu'il faut continuer à travailler.
 - Les TMS/travail à distance : fatigue visuelle, travail sur écran. Les documents produits par la DASE peuvent être utilisés comme premier moyen de réponse. Le médecin de prévention a proposé aux personnels concernés par cette problématique de les rencontrer. Mme Rochette ajoute qu'il y a eu des accompagnements par la DSI, avec la mise en place de plans de continuité d'activité.
 - La mise en place des protocoles sanitaires : pas facilement applicables, inquiétude des personnels. Une veille a été mise en place afin de consulter les RSST plusieurs fois par jour pour être réactif. M. Thomasson indique que la mise en place des protocoles a été accompagnée. Cela a été un peu moins fluide dans le 2nd degré puisqu'il y a un assistant de prévention dans les établissements. Mme Rochette ajoute qu'il y avait des situations où la municipalité n'était pas prête. Dans ce cas, c'est M. le DASEN qui est intervenu, et ce à plusieurs reprises. Au final, toutes les écoles ont rouvert. Un point régulier a été fait sur les équipements, notamment les masques. Au fur et à mesure de l'évolution des connaissances sur le Covid, la problématique des masques a été allégée.
 - La gouvernance et les relations humaines : les tensions étaient exacerbées par la situation entre les personnels, entre les chefs d'établissement et les personnels.
- Le Ministère a eu connaissance des remontées de terrain.
- Quelques pistes de prévention possible sont évoquées :
 - Les documents de la DASE
 - Médiation, psychologue du travail... pour les communications non violentes
 - Groupe de Travail à thème : RPS, Hygiène

3. Focus

- Compte tenu d'un nombre important de RSST, un établissement du département fait l'objet d'une étude particulière de ses RSST.
- Les membres du CHSCT demandent à M. le DASEN d'avoir une vigilance particulière sur la situation de cet établissement.

4. Fonctionnement du CHSCT

- L'approbation des procès verbaux des séances précédentes est reportée à la rentrée.

- Le calendrier du fonctionnement du CHSCT pour l'année scolaire 2020-2021 est présenté. Il fait état des différentes instances prévues, des groupes de travail thématique, des visites d'établissement.

5. Suivi de visites établissements

- Un collège et une école font l'objet d'un suivi de visite. Lors des visites, les CHSCT a émis des préconisations. Celles-ci sont reprises et les conseillers de prévention font état des réponses qui ont été apportées par les différentes autorités compétentes.

6. Saisine CT

- Lors de la tenue du dernier Comité Technique, une saisine du CHSCT a été faite. Toutefois, à ce jour, les représentants des personnels au CHSCT n'ont eu aucun retour.
- Mme Rochette indique que, le procès verbal du Comité Technique n'ayant pas été approuvé, il est normal que le CHSCT n'ait encore aucune nouvelle de cette saisine. Cela va prendre beaucoup de temps et demandera une expertise en GT CHSCT.

7. Questions diverses

- Conseillers de prévention :
 - Alain Michel fait valoir ses droits à la retraite.
 - Benoît Thomasson bénéficie d'une disponibilité d'un an.
 - Sophie Baillargeat poursuit ses missions pour l'année scolaire à venir.
 - M. Miroux sera associé aux formations de préventeur
- Réunion des conseillers de prévention et assistant de prévention en début d'année
 - Les conseillers et assistants sont regroupés en début d'année
 - Ils participeront aux réunions de directeurs
- Médecine de prévention transformée en médecine du travail
 - Cela devrait apporter une amélioration puisqu'il y aura une mutualisation des moyens.
- 2S2C :
 - Dans le Tarn, 16 conventions ont été signées, avec une date butoir au 3 juillet.
 - A la rentrée, si les conditions sanitaires reviennent à la normale, on peut supposer qu'il n'y aura plus de convention mais ce n'est pas le Tarn qui décide.
 - Ces conventions sont susceptibles d'être renouvelées si on en a à nouveau besoin.